

CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2021

L'an 2021, le 19 janvier à 19h00, le Conseil municipal de Teillé (44), régulièrement convoqué par Monsieur Arnaud PAGEAUD, maire, s'est réuni dans la salle polyvalente, rue du Clos Olivier, compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID 19.

Présents : Arnaud PAGEAUD, Maire, Jérôme SQUELARD, Lydia BEATRIX-BALLET, Florent LIRONDIERE, Nathalie ANCIAUX, Adjoint au Maire ; Aurélie ROUSSEAU, conseillère déléguée ; Françoise CHEREL, Anne RULLIER, Saïd KADDAR, Nathalie DOUET, Dominique BOURE, Raphaël PROUX (arrivée à 19h15), Olivier LE HENAFF, Samuel ROBERT, François DUPONT, Freddy PAILLUSSON, Flavie GUILLOTEAU, Violette GAUTREAU.

Absents : Catherine ROUIL (pouvoir à Arnaud PAGEAUD).

Secrétaire de séance : Samuel Robert

Le Maire adresse ses vœux aux membres du Conseil.

Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération 2021-001 : LUTTE CORVIDES 2021

Suite à la proposition de POLLENIZ relative à la lutte collective contre les corvidés pour réguler leur population, le Maire propose de participer à cette lutte pour un montant de 736.50€.

Le Maire précise qu'une délibération est nécessaire pour matérialiser l'engagement de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- de participer à la lutte collective contre les corvidés en 2021.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Reçu en Préfecture le xx/01/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_001-DE

CR de la commission Communication par Lydia BEATRIX-BALLET

Travail avec la commission Asso/Culture/Sport avec la parution du Mag' au trimestre, date limite pour la réception d'article le 20 du mois précédent le début du trimestre, impression externalisée (meilleure qualité et cout réduit)

Transition douce entre papier et numérique

Réseaux : 505 abonnés sur Intramuros et 121 sur Instagram.

Retours positifs sur la parution du Hors-Série spécial Associations

Délibération 2021-002 : Garantie d'emprunt

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition du Maire,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu la demande de la résidence de la Sainte Famille – maison de retraite de Teillé,

DELIBERE, A l'unanimité,

ACCORDE sa garantie pour le remboursement des deux prêts suivants :

Objet	Remplacement du système D'appel Malade	Installation chauffage mixte (gaz et pellet)
Nature	Prêt Association	
Montant	380 000€	285 000€
Durée (mois)	120	120
Taux	0.58%	0.58%
Remboursement Anticipé	5% du Capital remboursé	
Echéance trimestrielle	9 784€	7 338.79€
Frais de dossier	760€	750€
Garanties	Cautiion collectivité	

S'ENGAGE au cas où l'emprunteur pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à se substituer à l'emprunteur dans les meilleurs délais, **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

AUTORISE Monsieur le Maire en qualité de garant, à intervenir à chaque contrat de réaménagement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Reçu en Préfecture le xx/01/2021
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_002-DE

Raphaël PROUX rejoint la séance à 19h15.

CR de la commission Enfance Jeunesse par Nathalie ANCIAUX

Nathalie Anciaux, adjointe à l'enfance et la jeunesse, présente le cout 2020 des élèves à l'école publique J. DEMY utile au calcul de la subvention des OGEC :

Délibération 2021-003 :

Coût moyen / élève	846.96 €
Coût d'un élève en maternelle	1 799.99 €
Coût d'un élève en élémentaire	452.39 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du cout de l'école publique pour l'année 2020.

Reçu en Préfecture le xx/01/2021
N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_003-DE

Il est précisé que certaines dépenses pourraient être optimisées (diminution de certains postes => à étudier en commission Finances).

Logiciel Cantine : test en ligne fait par les agents.

Informatique Ecole : recherche de prestataire pour la maintenance et devis en cours pour la remise en état du réseau.

Horaire Car St Pierre : dépôt des enfants avant l'ouverture du portail, Résolu avec Service Transport de la COMPA.

Règlement cantine : âge minimum requis pour accéder à la cantine (point qui sera évoqué avec le réseau de concertation).

Porte ouverte le 23/01/2021 à l'école J. DEMY

Délibération 2021-004 : Lotissement du Belvédère – demande de négociation.

L'adjoint au Maire, Jérôme SQUELARD expose :

Suite à la délibération du 15 décembre 2020 fixant le tarif de vente des lots dans le lotissement du Belvédère à 100€ du m², la mairie a reçu deux demandes de négociation de tarifs.

Il est proposé de maintenir le prix de vente à 100€ du m² car le projet est récent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir le prix de vente à 100€ du mètre carré pour les huit lots du Lotissement du Belvédère,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

ADOPTÉ : à 16 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Reçu en Préfecture le xx/01/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_004-DE

Délibération 2021-005 : Parcelle AB62 - régularisation

Le Maire expose :

Monsieur et Madame LAMOTTE, domiciliés 92 place de l'église à Teillé, propose de céder à titre gratuit, à la commune, la parcelle AB62 correspondant au chemin piéton reliant la place de l'église et la rue du plan d'eau, frais d'acte à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la cession à titre gratuit, frais d'acte à la charge de la commune

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Reçu en Préfecture le xx/01/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_005-DE

Commission Bâtiments / services techniques par Florent LIRONDIERE

La commission travaille sur le budget 2021.

Dépose des illuminations le 23/01/2021 à 8h00.

STEP : bassins terminés, nettoyage du ruisseau après le barrage

Hameau de la Villette : problème d'écoulement des eaux, curage à faire

Incivilités sur bâtiments et espaces publics : plusieurs dommages constatés à l'espace enfance jeunesse (vitres, gouttières et éclairages cassés, dérapages).

⇒ Voir si un travail est possible avec le futur conseil communal des jeunes sur les incivilités ?

⇒ Mettre des amendes pour faire passer le message ?

⇒ Problème de consommation d'alcool et de substances.

Bâtiments : chaudières théâtre et église HS, changement des éclairages avec passage aux LED.

Une remise en état des bâtiments s'impose (exemple : commission de sécurité de la salle polyvalente défavorable).

Café Restaurant : changement chauffe-eau.

Délibération 2021-006 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYDELA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17, L.5211-18 du CGCT, L.5211-19, L. 5211-20 et L. 5711-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte,

Vu la délibération n°2020-63 du 5 novembre 2020 adoptée par le Comité syndical du SYDELA et portant modification statutaire,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Considérant que par délibération en date du 12 décembre 2019, la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE a pris la décision d'adhérer au SYDELA avec transfert de la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » à compter du 1er janvier 2020 ;

Considérant que, par délibération en date du 28 mars 2019, la Communauté d'agglomération de Pornic Agglo – Pays de Retz, ainsi que l'ensemble de ses Communes membres ont accepté l'adhésion de la Commune de VILLENEUVE-EN-RETZ à l'intercommunalité. Cette intégration a également été validé par délibération du 17 juillet 2019 de la commune en question ;

Considérant que cette adhésion et le changement d'EPCI de rattachement de la Commune VILLENEUVE-EN-RETZ doivent donc être prises en compte dans les statuts du SYDELA ;

Considérant qu'il est nécessaire d'engager une modification des annexes 1 et 2 des statuts du SYDELA sur les points ci-après :

- Annexe 1 : Liste des collectivités adhérentes - ajout de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE
- Annexe 2 : Répartition des sièges de délégués au Comité syndical pour les collèges électoraux
 - o Ajout de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE au Collège électoral « Presqu'île de Guérande – Atlantique » sans modification du nombre de sièges au Comité syndical ;
 - o Transfert de la Commune VILLENEUVE-EN-RETZ du Collège électoral de « Sud Retz Atlantique » vers le Collège électoral de « Pornic Agglo Pays de Retz » sans modification du nombre de sièges au Comité syndical pour chacun des deux Collèges électoraux concernés par le transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'approuver les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.**
- **D'approuver la modification du périmètre du SYDELA, suite à l'intégration de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE et au le transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz.**

Reçu en Préfecture le xx/01/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_006-DE

Commission Asso / Culture / Sports par Anne RULLIER

Tourisme : sentiers de randonnées des pierres levées : installer un balisage plus clair, organiser le chemin « Cœur de Bourg » avec l'ARMAT (points Historiques du bourg) + Géocaching ?
Chemin Teillé – Pannecé, relancer la collaboration avec Pannecé. Objectif : valoriser la haute vallée de l'Erdre.

Théâtre : convention avec New Rancard et Règlement d'utilisation en cours de ré écriture.

Programmation culturelle : en collaboration avec New Rancard, pour la période estivale au plan d'eau (projet de Guinguette). La COMPA propose un spectacle en avril 2021 au théâtre. Festival « Ce soir je sors mes parents » sur Teillé en 2021 : projet de Grapheurs sur la commune (réfléchir à un bâtiment approprié). Festival du court métrage sur plusieurs communes avec du cinéma en plein air (date à Teillé : 29/06/2021).

Délibération 2021-007 : Bail Commerce de proximité

Considérant la lettre du 12 janvier 2021 de Mme Christelle NOTEBAERT, gérante de la SARL « La Ch'ti Teilléenne » qui loue le bâtiment commercial sous l'enseigne PROXI (commerce de proximité et Boulangerie artisanale),

Vu que cette dernière souhaite vendre le fonds de commerce à Monsieur Guillaume ROBIN, actuellement boulanger pâtissier dans son établissement,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De faire rédiger le bail commercial chez Maître Michel pour garantir la sécurité juridique du document (montant de 1 100€ TTC)
- Le montant du loyer reste identique à 895.62€ HT soit 1 074.74€ TTC
- La date du début du bail reste à préciser

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter Maître Michel, notaire à Riaillé pour la rédaction du bail commercial
- D'autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Reçu en Préfecture le xx/01/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_007-DE

Délibération 2021-008 : Participations 2021

Certaines participations ont un caractère obligatoire, d'autres sont facultatives. Le Maire présente les montants des participations pour l'année 2021 :

TIERS	Objet	Compte	BP 2021
ASSO AMF 44	ICP 2021 - PROFIL ACHETEUR	6281	200,00 €
ASSO AMF 44	COTISATION 2020	6281	470,00 €
ASSO MAIRES ARRONDISSEMENT ANCENIS	COTISATION 2020	6281	95,00 €
ASSO Erdre et Loire Initiatives	COTISATION 2020	6281	10,00 €
Total 6281 (Chapitre 011)			775,00 €
COM VALLONS DE L'ERDRE	PARTICIPATION SDS 2020	65541	7 000,00 €
SIVOM DE RIAILLE	PARTICIPATION 2021	65541	92 000,00 €
Total 65541			99 000,00 €
POLLENIZ	ADHESION 2020	6558	400,00 €
DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE	ANIMAT° SPORTIVE DEPARTEMENTALE	6558	1 280,00 €
Total 6558			1 680,00 €
COM VALLONS DE L'ERDRE	PARTICIPAT° CLASSE ULIS 2019/2020	657341	500,00 €
COMMUNE D'ANCENIS	PARTICIPATION REPAS ULIS	657341	150,00 €
COMMUNE RIAILLE	PARTICIPATION ECOLE	657341	1 800,00 €
Total 657341			2 450,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'attribuer les participations 2021 telles qu'énoncées ci-dessus.

Reçu en Préfecture le xx/01/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_008-DE

Délibération 2021-009 : Autorisation de poursuite des paiements avant le vote du budget

Selon l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le budget étant voté le 4 mars prochain, le maire demande l'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses

d'investissement – DI - (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent). Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article.

Le Maire précise que les 25% des DI de 2020 ne seront pas dépensés avant le vote du budget. Il s'agit d'une précaution en cas de panne de matériel.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal ;

- Autorise le Maire à poursuivre les paiements des dépenses d'investissement avant le vote du budget en mars 2021.

Reçu en Préfecture le xx/01/2021

N° identifiant unique : 044-214402026-20200609-2021_009-DE

Informations Interco :

SIVOM : deux agents actuellement en arrêt

COMPA : soutien aux commerces, les petites bibliothèques ne rouvriront pas dans l'immédiat. Et à Teillé, la bibliothèque manque de bénévoles (Lydia propose de communiquer sur ce sujet pour un appel à bénévoles.

Informations et courriers :

- Projet Salle de Sports : demande d'emprunt en cours pour 1 million d'euro, à ce jour, la proposition la plus intéressante est un prêt sur 20 ans avec un taux à 0.72%. Rendez-vous avec l'architecte le 28/01 à 15h00 en mairie.
- Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil au maire : Non préemption sur les DIA n° 20W0010 (Place du Marché).

Calendrier :

Date	Horaire	Réunion
jeudi 21 janvier 2021	18h00	Commission Finances – subventions
mercredi 10 février 2021	18h30	CCAS et personnels Soignants
jeudi 11 février 2021	19h00	Maire et Adjointes
mardi 23 février 2021	19h00	Conseil municipal
jeudi 11 mars 2021	19h00	Maire et Adjointes
mardi 23 mars 2021	19h00	Conseil municipal – vote du budget
jeudi 8 avril 2021	19h00	Maire et Adjointes
mardi 20 avril 2021	19h00	Conseil municipal

Catherine ROUIL rejoint la réunion à 20h40.

Fin de la séance : 20h45

Page de Signatures

PAGEAUD	Arnaud	
ROUIL	Catherine	
SQUELARD	Jérôme	
BEATRIX-BALLET	Lydia	
LIRONDIERE	Florent	
ANCIAUX	Nathalie	
ROUSSEAU	Aurélié	
CHEREL	Françoise	
RULLIER	Anne	
KADDAR	Saïd	
DOUET	Nathalie	
BOURE	Dominique	
PROUX	Raphaël	
LE HENAFF	Olivier	
ROBERT	Samuel	
DUPONT	François	
PAILLUSSON	Freddy	
GUILLOTEAU	Flavie	
GAUTREAU	Violette	